



évaluation de notre bien devant notaire

Par Visiteur

bonjour Mon mari est décédé il y a moins d un an, et je passe devant le notaire pour les papiers de succession. Cette maison avait été donné a mon mari il y a 10 ans, pour le prix de 300000 francs. depuis nous l avons entièrement refaite, et elle vaudrait je pense a ce jour 350000 euros. la notaire me demande le prix qu elle vaudrait a ce jour... je ne sais pas quoi faire... dois je donner le prix? et m acquitter d au moins 3500 euros de frais, ou la sous estimé....

elle me dit que si un jour je veux la vendre, l état m en prendra 30% de la différence entre la somme déclarée et la somme vendue.. est ce vrai???

si je l estime le bon prix, approximativement, qu'elles vont être les répercussions, sur ma vie ?? impôts? et autres? je deviens propriétaire d une maison plus chère, alors est ce que ça va me nuire? je suis dans le flou total, et doit donner un chiffre semaine prochaine.. pouvez vous m orienter si il vous plait... je vous remercie.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement